

Traité Baba Kama

Michna 5 - Chapitre 10

הַגּוֹזֵל שָּׁדֶה, וּנְטָלּוּהָ הַמַּסִּיקִים, אִם מַכַּת מְדִינָה הוא, "הֲרֵי שֶׁלָךְ לְפָנֶירָ!" וְאִם מֵחֲמַת הַגַּזִלָּן, חַיִב לְהַעֲמִיד לוֹ שַּׁדֶה [אַחֶּרֶת]. שְׁטַפָּהּ נָהָר, אוֹמֵר לוֹ: "הֲרֵי שֶׁלָךְ לְפָנֶירָ!"

Concernant celui qui s'empare frauduleusement du champ de son prochain, qui a [ensuite] été saisi par des oppresseurs, s'il s'agit là d'un fléau qui affecte l'ensemble du pays, il (le premier voleur) peut dire [au propriétaire initial du champ :]

« Ce qui t'appartient et devant toi ! » (ou en d'autres termes : « Débrouille-toi ! ») [Par contre], si [cet événement] était liée au voleur (qui était une cible spécifique des oppresseurs), il sera tenu de lui fournir un autre champ.

S'il (le chant) a été inondé par un fleuve, il peut lui dire : « Ce qui t'appartient et devant toi ! »



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions